



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2023-079

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un octobre, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT et Christian CHILLI.

Excusée : Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent : Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

RAPPORT D'ACTIVITE DE DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION ANNEE 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activité ainsi que la note de présentation du Compte Administratif de Dracénie Provence Verdon Agglomération de l'année 2022.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport d'activité de la Dracénie Provence Verdon Agglomération de l'année 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

